



partage de biens entre concubin

Par **SAND26/06**, le **01/04/2019** à **17:48**

bonjour,

je suis propriétaire d'une maison suite à un divorce. J'ai 2 filles d'un premier mariage. je vis avec mon concubin depuis 2005 dans cette maison. nous avons eu une fille en 2009 et nous nous sommes mariés. Je souhaiterais que mon compagnon soit autant propriétaire de cette maison que moi. Nous avons fini de payer le crédit ensemble et il y a fait tous les travaux. Celle-ci est estimée à 240 000 euros.

mes filles sont d'accord pour que cette maison soit à nous 2. Que pouvons nous faire pour régulariser ceci

Sachant que si il venait arriver quelque chose à l'un de nous le second puisse être le propriétaire de la maison.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **youris**, le **01/04/2019** à **20:57**

bonjour,

vous pouvez vendre ou donner une part de votre bien à votre concubin, pour cela, vous devez contacter un notaire.

réfléchissez bien avant de décider de vous retrouver en indivision, alors qu'actuellement, vous êtes seule propriétaire, en particulier, si vous étiez amené à vous séparer.

l'indivision n'est pas le moyen de gestion le plus souple pour un bien immobilier.

salutations

Par **janus2fr**, le **01/04/2019** à **21:18**

Bonjour,

[quote]

l'indivision n'est pas le moyen de gestion le plus souple pour un bien immobilier.

[/quote]

Mais je vous rassure, on y arrive très bien...

(propriétaire en indivision avec ma compagne de plusieurs bien depuis 30 ans...)

Par **SAND26/06**, le **02/04/2019** à **17:59**

Bonjour

merci pour vos retours rapides.

par contre il est possible de donner une part à mon conjoint sans avoir à verser la somme de la moitié de la maison?(nous avons un compte commun et pas la somme pour racheter la moitié de la maison)

quel sont les frais que nous aurons à régler au notaire ?

le fait de nous marier changerait-il quelque chose ?

cordialement